

## **COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 34 membres,

Mme ROYER,  
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU,  
M. COUTURE, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. COURTOIS, M. ROBLIN, Mme DAVID, M. CARREZ,  
Mme DANI, M. PELLE, Mme BELLAL, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES,  
M BUGEJA, Mme ALLARD, M. RENÉ, Mme VALETTE, Mme PECOT, M. MONTEIRO, Mme VASQUEZ,  
M. DUBOIS, Mme CALIANDRO-CHARLON, Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES,  
M. BONIFACE.

Excusé(s) :

- . Mme NOIRET Carole ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARETHEU
- . M.MANET Franck ayant donné pouvoir à Mme Nassima BELLAL
- . M BAZIN Paul ayant donné pouvoir à Mme Véronique RAYNAUD
- . M.GRIGNON Frédéric ayant donné pouvoir à Mme Emilie VASQUEZ
- . M. DELEPLANQUE Richard ayant donné pouvoir à M. Marc BONIFACE

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Emilie VASQUEZ

**Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :**

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du mercredi 26 juin 2024, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, le programme des opérations présenté par Madame le Maire et sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 500 000 €, dont 500 000 € au titre du bonus environnemental, (Madame le Maire ne participe pas au vote), par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la décision Modificative n°1, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à lancer la procédure de passation du marché public d'assurance des véhicules à moteur et des risques annexes pour la commune du Perreux-sur-Marne, années 2025 à 2028 (4 ans), par 39 voix pour,
- Pris acte, du rapport d'activité annuel de la société INDIGO pour la gestion du stationnement en ouvrage pour l'année 2023,
- Pris acte, de l'attribution des marchés de travaux d'entretien des bâtiments communaux des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6,7, 8, 9, 10, 11 et 12, année 2024-2025 (1 an reconductible 3 fois),
- Pris acte, du rapport d'activité annuel de la société LOISEAU MARCHÉS pour l'exploitation du marché alimentaire du centre pour l'année 2023,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition d'un logement sis Boulevard Alsace Lorraine au prix de 230 000 €, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le versement à SNL-Prologues d'une subvention pour surcharge foncière de 40 000 € relatif à son opération d'acquisition-amélioration d'un appartement sise 52bis rue Cristino Garcia au Perreux-sur-Marne, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 euros à l'association culturelle locale « Atout théâtre », par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement n°202400433 au titre de l'aide au fonctionnement d'un projet local répondant à la politique de la branche famille de la CAF, pour l'année 2024, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement n°202400108 ; n°202400109 et n°202400110 au titre des fonds de modernisation au profit des multi-accueils Bellevue, La Gaîté et les Petits Joncs Marins pour l'année 2024, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'avenant 2024-1 relatif aux conventions d'objectifs et de financement n°4936-12104 ; n°4936-9085 et n°4936-12103 établi par la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne au titre des subventions de fonctionnement au profit des multi-accueils Bellevue, La Gaîté et les Petits Joncs Marins, par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution du bonus attractivité pour financer la revalorisation des salaires de 38 agents de la petite enfance, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

**Le Maire,**

A circular official stamp in blue ink is partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text "Mairie du Perreux-sur-Main" at the top and "Val de Mamet" at the bottom, separated by two small stars. The signature is a stylized, cursive script.

**Christel ROYER**